

REUNION DE RENTREE GPEI

**Vous pouvez devenir parent délégué pour la classe de votre enfant,
n'hésitez pas à nous contacter.**

Mardi 12 septembre 2023 – 20h30

Si vous êtes intéressé merci d'envoyer un email à gpei.lycee.stcyr@gmail.com

A la rentrée 2022, les représentants GPEI ont obtenu 3 sièges sur 5 au Conseil d'Administration. Avec 31 parents délégués présents sur 22 classes, nous menons des actions dont vous trouverez le détail au dos de ce document.

Le Lycée Mansart au quotidien

Conformément à la loi Evin le Lycée Mansart est entièrement non-fumeur.

Coordonnées Lycée Mansart

26 rue Victorien SARDOU

78210 St Cyr L'Ecole

☎ Général : 01.30.45.12.34

@ Courriel : ce.0783140p@ac-versailles.fr

Web : www.lyc-mansart-st-cyr.ac-versailles.fr

L'équipe de direction

- Proviseur : M. ROUX
- Proviseur Adjoint : Mme ROUFFO
- Secrétariat de direction : Mme JEANNOT

Effectifs du Lycée : environ 850 élèves

9 classes de 2nde, 9 classes de 1^{ère}, 10 classes de terminales

Horaires pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h15 – 9h10	13h05 – 14h00
9h10 – 10h05	14h00 – 14h55
10h05 – 10h20 : récréation	14h55 – 15h50
10h20 – 11h15	15h50 – 16h05 : récréation
11h15 – 12h10	16h05 – 17h00
12h10 – 13h05	17h00 – 17h 55

- **Les cours se terminent le mercredi à 16h00.**
- **Il n'y a pas de cours le samedi matin, mais certains samedis seront travaillés** pour des contrôles ou des événements particuliers.
- Les élèves doivent être présents dans le lycée au moins 5 minutes avant le début des cours.
- Le portail ouvre à 8h00.

Tous les élèves devront avoir sur eux leur carte lycéen.

Organisation de la demi-pension

La demi-pension fonctionne en self-service ouvert de 11h15 à 13h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. L'accès au restaurant se fait soit par la reconnaissance biométrique, soit par une carte magnétique.

Le lycée fonctionne avec un système « au ticket » pour la demi-pension. Pour les modalités de réservation, les élèves pourront annuler ou réserver un repas au plus tard la veille avant minuit en ligne ou avant 18h sur les bornes de réservations au lycée. Pour réserver un repas, le compte doit être approvisionné. Les parents disposent d'un code d'accès au site de gestion en ligne et peuvent, s'ils le désirent, abonder leur compte directement en ligne.

Les remboursements pour absences liées aux sorties scolaires sont automatiques, pour une absence égale ou supérieure à une semaine consécutive, il faut donner un certificat médical au service intendance.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires financés par la région sont prêtés aux élèves. Une participation financière sera demandée en cas de perte ou de détérioration. Il n'y a pas de casiers pour les demi-pensionnaires au lycée.

Heures de permanence

Quand ils n'ont pas cours, les élèves peuvent utiliser les trois salles de permanence. Elles sont silencieuses et réservées au travail individuel des élèves. Un foyer est à la disposition des élèves, ainsi qu'un CDI.

Infirmierie

Une infirmière est à l'écoute des élèves et de leurs familles. N'hésitez pas à la rencontrer en cas de difficultés.

Aucun élève, qu'il soit majeur ou mineur, ne peut quitter le lycée pour raisons médicales sans autorisation de l'infirmière ou d'un responsable. Tout accident corporel doit être signalé le jour même et faire l'objet dans les 48 heures d'une déclaration auprès de l'administration du lycée et à votre assurance personnelle. **Le justificatif médical doit être obligatoirement joint.**

Information Orientation

La Conseillère d'Orientation-Psychologue reçoit les élèves et leur famille sur rendez-vous, selon un calendrier affiché en début d'année. Vous devez prendre rendez-vous au bureau de la vie scolaire.

Vous pouvez également la rencontrer au CIO, Centre d'Information et d'Orientation, à Saint-Cyr.

CIO : ✉ 12, rue Victor Hugo, 78210 St Cyr l'Ecole

☎ 01 30 58 58 98 <http://www.ac-versailles.fr/cid106326/c-saint-cyr-ecole.html>

Vous pouvez enfin consulter le site de l'ONISEP (www.onisep.fr et <http://www.horizons21.fr/>)

le portail de l'éducation: <https://www.education.gouv.fr/> et <http://www.secondes-premieres2020-2021.fr/>

Académie de Versailles : www.ac-versailles.fr

Site sur l'ensemble des nouveautés du lycée général et technologique <http://quandjepasselebac.education.fr/>

L'Association Sportive (A.S) et le Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

L'A.S propose des activités sportives : athlétisme, basket, badminton, autres... les horaires restent à être définis.

Le lycée dispose également de l'équipement sportif du nouveau Pôle Sportif Pierre Mazeaud.

Le CVL, formé chaque année par des élèves élus, organise diverses manifestations : téléthon, mardi-gras, semaine des talents.

Accès au Lycée Mansart

Principales lignes de bus desservant St Cyr :

STAVO (01 30 56 30 66 - http://www.stavo.fr) Ligne 40 (Versailles, St-Cyr, Fontenay le Fleury, Bois d'Arcy) Ligne 51 (Le Chesnay, St Cyr, Fontenay le Fleury, Bois d'Arcy, Saint Quentin) Ligne 44 (Gare de Plaisir Grignon, Gare de Saint-Cyr-l'Ecole)	PHEBUS (bus de St Cyr) 01 39 20 16 20 - www.phebus.tm.fr Le ligne 52, 53, 54 Cars Hourtoule (01 30 54 27 72 - https://cars-hourtoule.fr) Ligne 17 (Gare de Plaisir Grignon, Fontenay le Fleury, Saint Cyr l'Ecole, Pont de Sèvres)
---	--

A partir de juin 2023, les demandes de carte Imagin'R sont ouvertes. Se renseigner dans les gares ou sur les sites Internet : www.imagine-r.com ou www.transport-idf.com ou www.optile.com

Pour des informations plus complètes : Saint Cyr l'Ecole est accessible également par le train (gare SNCF-RER à environ 20 minutes à pied du Lycée). Transilien : 36 58 / www.transilien.com

Le coin des parents

Accès aux notes, aux absences et au cahier de texte des élèves sur Internet

Les parents peuvent suivre les résultats, les absences et le cahier de texte de leur enfant sur le site ENT. Les renseignements indiquant la méthode à suivre et les accès sont donnés à la rentrée. L'ENT (Espace numérique de travail) en plus de Pronote permet aux élèves et aux enseignants de consulter et d'échanger des contenus. Les élèves seront munis d'une carte de lycéen, qu'ils doivent présenter à l'entrée du lycée. L'autorisation de sortie des élèves mineurs doit être validée sur l'ENT. Les absences doivent être justifiées sur l'ENT.

Rencontres parents - professeurs :

Les rencontres parents / professeurs seront prévues début octobre. D'autres réunions sur l'orientation seront proposées en cours d'année pour chaque niveau.

Les parents peuvent demander des rendez-vous personnels avec chaque professeur, en utilisant la messagerie ENT (évitez les jours précédant les conseils de classe). **Votre vigilance et votre soutien peuvent être déterminants.**

Représentants des parents d'élèves

- **Les élections des parents d'élèves ont lieu au mois d'octobre**, elles déterminent les représentants des parents aux Conseils d'Administration et aux diverses commissions (commission permanente, Appels d'Offres, discipline...). N'oubliez pas de voter !
- Pour chaque classe, deux parents délégués vous représentent aux conseils de classe qui se réunissent une fois par trimestre/semestre pour faire le bilan de la classe et délibérer sur la situation scolaire de chaque élève. Le rôle des parents reste important au niveau du lycée, et les parents délégués sont un relai fort entre les enseignants et les parents d'élèves.

Vous pouvez devenir parent délégué pour la classe de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.

- Nous sommes à votre écoute pour toute remarque ou suggestion, pour faire entendre votre voix auprès de l'administration du Lycée. N'hésitez pas à nous contacter par mail gpei.lycee.stcyr@gmail.com ou téléphone :

YGORRA Laurence 06 37 16 22 71

@ <https://gpei78210.site123.me/>



www.facebook.com/GPEI78210

GROUPEMENT DES PARENTS D'ÉLÈVES INDÉPENDANTS

Association loi de 1901 - Habilitation Inspection de l'Académie en date du 13 décembre 1990